VERNIER
Une Ville pas Commune

R 098 – 26.11

Résolution du Conseil municipal de Vernier

relative à l'objet suivant :

MODIFICATION DANS LA DÉSIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS ET REPRÉSENTATIONS EXTRAPARLEMENTAIRES DE LA LÉGISLATURE 2025-2030

Vu les articles 13 et suivants du règlement du Conseil municipal de Vernier ;

vu l'article 29, alinéa 3 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu l'article 10, alinéa 2, lettre a des statuts de la Fondation des maisons communales de Vernier (FMCV) du 25 septembre 2021 ;

vu la résolution R 002 – 26.03, Désignation des membres des commissions et représentations extraparlementaires de la législature 2025 - 2030, du 16 mars 2026 ;

vu la démission de Mme Patricia AUBERT du Conseil de fondation de la Fondation des maisons communales de Vernier (FMCV) ;

sur proposition du parti LE CENTRE-VL ;

le Conseil municipal

déclare :

désigner M. Jonathan MAILLER, comme représentant du parti LE CENTRE-VL au sein du Conseil de fondation de la Fondation des maisons communales de Vernier (FMCV), pour le restant de la législature 2025 - 2030.

RÉP. ET CANTON DE GENÈVE * VILLE DE VERNIER